

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE A L'APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) DE LA RÉGION GRENOBLOISE

(Code de l'environnement – articles L.222-4 et R.222-13 et suivants)

A la demande de Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes (DREAL) et suivant l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de l'Isère n° 2013 252-0004 du 9 septembre 2013, le projet de révision du PPA de la région grenobloise sera soumis aux formalités d'une enquête publique dite environnementale, conformément aux dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-19, L. 221-1 à L. 221-5, L. 222-4 à L. 222-7, L. 223-1 à L. 223-2, R. 123-1 à R. 123-27, R. 222-13 à R. 222-36 du code de l'environnement. Les éléments relatifs à cette enquête publique sont consultables sur les sites internet de la DREAL Rhône-Alpes (<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/ppa-de-grenoble-a3181.html>) ainsi que sur celui de la préfecture de l'Isère (<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques>).

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'approbation de la révision du PPA est le Préfet de l'Isère. A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du PPA peut être éventuellement modifié pour tenir compte des observations de l'enquête publique.

Toute information peut être demandée auprès de la DREAL Rhône-Alpes – unité territoriale de l'Isère – 44 avenue Marcelin Berthelot – 38030 GRENOBLE CEDEX 02 ; personne en charge du suivi du PPA : Madame Agnès VUKOVIC – Tél. : 04 76 69 34 12 – adresse électronique : ut38.ppa-grenoble.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr.

Cette enquête publique sera ouverte du 30 septembre au 15 novembre 2013 inclus, sur les 273 communes incluses dans le périmètre du PPA : Alleverd, Apprieu, Arzay, Auberives-En-Royans, Avignonet, Balbins, Barraux, Beaucroissant, Beaufort, Beaulieu,Beaurepaire, Beauvoir-En-Royans, Bellegarde-Poussieu, Bernin, Bessins, Bevenais, Biliou, Biviers, Bizannes, Bossieu, Bressieux, Bresson, Brezins, Brie-Et-Angonnes, Brion, Burcin, Chabons, Chalons, Champagnier, Champier, Champ-Sur-Drac, Chamrousse, Chantesse, Chapareillan, Charancieu, Charavines, Charnecles, Chasselay, Chateau-Bernard, Chatelus, Chatenay, Chatte, Chevrieres, Chichilienne, Chirens, Choranche, Claix, Clelles, Cognin-Les-Gorges, Colombe, Commelle, Cordeac, Corenc, Cornillon-En-Trieves, Coublevie, Cour-Et-Buis, Cras, Crolles, Dionay, Domene, Echirolles, Eybens, Eydoche, Faramans, Flacheres, Fontaine, Fontanil-Cornillon, Froges, Gieres, Gillonnay, Goncelin, Grenoble, Gresse-En-Vercors, Herbeys, Hurtieres, Izeaux, Izeron, Jarcieu, Jarrie, La Batie-Divisin, La Buisse, La Buisserie, La Chapelle-Du-Bard, La Combe-De-Lancey, La Cote-Saint-Andre, La Ferriere, La Flachere, La Forteresse, La Frette, La Murette, La Pierre, La Riviere, La Sone, La Terrasse, La Tronche, Laffrey, L'albenc, Lalley, Laval, Lavars, Le Champ-Pres-Froges, Le Cheylas, Le Grand-Lemps, Le Gua, Le Monestier-Du-Percy, Le Moutaret, Le Pin, Le Pont-De-Claix, Le Sappey-En-Chartreuse, Le Touvet, Le Versoud, Lentiol, Les Adrets, Longechenal, Lumbin, Malleval, Marciolles, Marcollin, Marnans, Massieu, Mens, Merlas, Meylan, Miribel-Lanchatre, Moirans, Moissieu-Sur-Dolon, Monestier-De-Clermont, Monstereux-Milieu, Montagne, Montaud, Montbonnot-Saint-Martin, Montchaboud, Montfalcon, Montferrat, Montseveroux, Moretel-De-Mailles, Morette, Mottier, Murianette, Murinai, Nantoin, Notre-Dame-De-Commiers, Notre-Dame-De-Losier, Notre-Dame-De-Mesage, Noyarey, Ornacieux, Oyeu, Pact, Pajay, Paladru, Penol, Percy, Pinsot, Pisieu, Plan, Poisa, Polienas, Pommier-De-Beaurepaire, Pommiers-La-Placette, Pontcharra, Pont-En-Royans, Prebois, Presles, Primarette, Quincieu, Reaumont, Renage, Rencurel, Revel, Revel-Tourdan, Rives, Roissard, Rovon, Roybon, Saint-Andeol, Saint-Andre-En-Royans, Saint-Antoine-L'abbaye, Saint-Appolinard, Saint-Aupre, Saint-Barthelemy, Saint-Barthelemy-De-Sechillienne, Saint-Baudille-Et-Pipet, Saint-Bernard, Saint-Blaise-Du-Buis, Saint-Bonnet-De-Chavagne, Saint-Bueil, Saint-Cassien, Saint-Clair-Sur-Galaure, Saint-Didier-De-Bizannes, Sainte-Agnes, Saint-Egreve, Sainte-Marie-D'alloix, Sainte-Marie-Du-Mont, Saint-Etienne-De-Crossey, Saint-Etienne-De-Saint-Geoirs, Saint-Geoire-En-Valdaine, Saint-Geoirs, Saint-Georges-De-Commiers, Saint-Gervais, Saint-Guillaume, Saint-Hilaire, Saint-Hilaire-De-La-Cote, Saint-Hilaire-Du-Rosier, Saint-Ismier, Saint-Jean-De-Moirans, Saint-Jean-D'herans, Saint-Jean-Le-Vieux, Saint-Julien-De-L'herms, Saint-Julien-De-Raz, Saint-Just-De-Claix, Saint-Lattier, Saint-Marcellin, Saint-Martin-De-Clelles, Saint-Martin-De-La-Cluze, Saint-Martin-D'heres, Saint-Martin-D'uriage, Saint-Martin-Le-Vinoux, Saint-Maurice-En-Trieves, Saint-Maximin, Saint-Michel-De-Saint-Geoirs, Saint-Michel-Les-Portes, Saint-Mury-Monteymond, Saint-Nazaire-Les-Eymes, Saint-Nicolas-De-Macherin, Saint-Pancrasse, Saint-Paul-De-Varces, Saint-Paul-D'izeaux, Saint-Paul-Les-Monestier, Saint-Pierre-D'alleverd, Saint-Pierre-De-Bressieux, Saint-Pierre-De-Cherennes, Saint-Pierre-De-Mesage, Saint-Quentin-Sur-Isere, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Sebastien, Saint-Simeon-De-Bressieux, Saint-Sulpice-Des-Rivoires, Saint-Verand, Saint-Vincent-De-Mercuze, Sardieu, Sassenage, Sechillienne, Semons, Serre-Nerpol, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Sillans, Sinard, Teche, Tencin, Theys, Thodure, Treffort, Treminis, Tullins, Varacieux, Varces-Allieres-Et-Risset, Vatilieu, Vaulnaveys-Le-Bas, Vaulnaveys-Le-Haut, Velanne, Venon, Veurey-Voroize, Vif, Villard-Bonnot, Vinay, Viriville, Vizille, Voiron, Voissant, Voreppe, Vourey.

Durant cette période, toute personne qui souhaite s'informer sur le projet ou formuler des observations pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique dans les mairies, au siège des communautés d'agglomération et de communes et à l'unité territoriale de l'Isère de la DREAL Rhône-Alpes désignées sièges d'enquête ci-dessous.

Les observations relatives à l'enquête peuvent aussi être adressées par correspondance pour être annexées au registre d'enquête. Elles seront adressées au Président de la commission d'enquête, au siège de la commission d'enquête (unité territoriale de l'Isère de la DREAL Rhône-Alpes), avant la fin de l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci.

Une commission d'enquête est constituée et composée, pour les membres titulaires, de :

- Monsieur Bernard BRUN, urbaniste territorial retraité, président de la commission d'enquête ;
- en qualité de commissaires enquêteurs titulaires, de : Monsieur Jean-Claude GLEVAREC, ancien officier de l'armée, Monsieur Pierre BACUVIER, ingénieur retraité, Monsieur Georges TABOURET, urbaniste directeur d'études retraité, Monsieur Gabriel REY, ingénieur TPE retraité, Monsieur Philippe GAMEN, gérant d'un cabinet d'études et Monsieur Alain CHEMARIN, ingénieur France Télécom retraité. En cas d'empêchement de Monsieur Bernard BRUN, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Jean-Claude GLEVAREC, membre titulaire de la commission ;
- et en qualité de commissaires suppléants de : Monsieur Jean-Claude CANOSSINI, urbaniste retraité, et Monsieur Alain MONTEIL, ingénieur retraité.

Les communes ci-dessous sont désignées sièges de l'enquête où l'un des membres de la commission d'enquête sera présent aux dates suivantes :

Secteurs	Lieux	Permanences
Grenoble	DREAL	Vendredi 4 Octobre de 13h30 à 16h30
	Unité Territoriale de l'Isère	Jeudi 24 octobre de 9h à 12h
		Vendredi 15 Novembre de 14h à 17h
Agglomération grenobloise		
Grenoble	CA La Métro	Mardi 15 Octobre de 9h à 12h Mardi 22 octobre de 14h à 17h Jeudi 7 Novembre de 14h à 17h
	Mairie	Mercredi 9 octobre de 9h à 12h Jeudi 7 novembre de 14h à 17h
Echirolles	Mairie	Lundi 7 octobre de 14h à 17h Jeudi 17 octobre de 9h à 12h
	Mairie	Mardi 22 octobre de 9h à 12h Jeudi 14 novembre de 14h à 17h
Fontaine	Mairie	Mardi 1er octobre de 9h à 12h Mardi 12 novembre de 9h à 12h
	Mairie	Mardi 15 octobre de 14h à 17h Vendredi 15 Novembre de 9h à 12h
Saint-Egrève	Mairie	Mercredi 9 octobre de 14h à 17h Vendredi 8 novembre de 9h à 12h
	Mairie	Vendredi 4 octobre de 13h30 à 16h30 Mardi 29 octobre de 9h à 12h
Vif	Mairie	Vendredi 4 Octobre de 9h à 12h Mercredi 13 Novembre de 9h à 12h
	Grésivaudan	
Crolles	CC Le Grésivaudan	Mardi 15 octobre de 14h30 à 17h30 Mardi 22 octobre de 14h à 17h Vendredi 8 novembre de 14h30 à 17h30
	Mairie	Jeudi 10 octobre de 15h à 18h Jeudi 24 octobre de 15h à 18h
Villard-Bonnot	Mairie	Mardi 8 octobre de 9h à 12h Jeudi 14 novembre de 9h à 12h
	Mairie	Mardi 8 octobre de 14h à 17h Mercredi 13 novembre de 9h à 12h
Voironnais		
Voiron	CA du Pays Voironnais	Mardi 1 ^{er} octobre de 9h à 12h Lundi 21 octobre de 9h à 12h Mardi 5 novembre de 15h à 18h
	Mairie	Mardi 8 octobre de 9h à 12h Mercredi 13 Novembre de 14h à 17h
Voreppe	Mairie	Mardi 15 octobre de 9h à 12h Vendredi 8 novembre de 14h à 17h
	Mairie	Mardi 15 Octobre de 9h à 12h Jeudi 31 octobre de 14h à 17h
Moirans	Mairie	Mardi 15 Octobre de 13h30 à 16h30 Vendredi 15 Novembre de 13h30 à 16h30
	Mairie	Jeudi 3 octobre de 9 h à 12 h Lundi 21 octobre de 9 h à 12 h
Saint-Geoire en Valdaine	Mairie	Vendredi 18 octobre de 14h à 17h Mardi 12 Novembre 14h à 17h
	Bièvre-Valloire	
Beaurepaire	CC du territoire de Beaurepaire	Vendredi 18 Octobre de 9h à 12h Vendredi 8 Novembre de 9h à 12h Mardi 12 Novembre 9h à 12h
	Mairie	Vendredi 18 octobre de 9h à 12h Jeudi 14 novembre de 14h à 17h

La Côte Saint-André	CC Pays de Bièvre Liers	Jeudi 17 octobre de 9 h 30 à 12 h Jeudi 31 octobre de 14 h à 17 h Lundi 28 Octobre de 14h à 17h
	Mairie	Lundi 7 octobre de 9 h à 12 h Mardi 5 novembre de 9 h à 12 h
Saint-Etienne de Saint-Geoirs	CC Bièvre-Chambaran	Vendredi 8 Novembre de 14h à 17h Jeudi 31 octobre de 9h à 12h Jeudi 14 novembre de 9h à 12h
	Mairie	Mardi 1 ^{er} octobre de 13h30 à 16h30 Lundi 14 octobre de 9h à 12h
Le Grand Lemps	Mairie	Mardi 8 Octobre de 13h30 à 16h30 Mardi 29 octobre de 14h à 17h
	CC de Bièvre Est	Mercredi 2 Octobre de 14h à 17h Jeudi 24 octobre de 14h à 17h Vendredi 8 Novembre de 9h à 12h
Saint-Siméon de Bressieux	Mairie	Mercredi 2 Octobre de 9h à 12h Jeudi 24 Octobre de 9h à 12h
	Mairie	Vendredi 4 Octobre de 9h à 12h Jeudi 7 Novembre de 9h à 12h
Sud-Grenoblois		
Vizille	Mairie	Lundi 7 octobre de 14h à 17h Mardi 29 Octobre de 14h à 17h
	CC Sud Grenoblois	Lundi 7 octobre de 9h à 12h Mardi 29 Octobre de 9h à 12h Vendredi 8 novembre de 14h à 17h
Trièves		
Mens	Mairie	Mercredi 9 octobre de 14h à 17h Vendredi 8 Novembre de 9h à 12h
	CC du Trièves	Mercredi 16 Octobre de 9h à 12h Mercredi 13 Novembre de 9h à 12h Jeudi 7 Novembre de 14h à 17h
Mairie		Vendredi 4 Octobre de 9h à 12h Mercredi 9 octobre de 9h à 12h
	Sud Grésivaudan	
Saint-Marcellin	CC du Pays de Saint-Marcellin	Mercredi 16 octobre de 9h à 12h Mardi 22 octobre de 9h à 12h Lundi 28 octobre de 14h à 17h
	Mairie	Mardi 1 octobre de 9h à 12h Lundi 4 novembre de 14h à 17h
Chatte	Mairie	Jeudi 10 octobre de 9 h à 11h30 Lundi 4 novembre de 9 h à 11h30
	CC de Chambaran Vinay Vercors	Vendredi 18 Octobre de 9h à 12h Jeudi 7 novembre 9h à 12h Jeudi 14 Novembre de 9h à 12h
Mairie		Mercredi 16 octobre de 14h à 17h Lundi 28 octobre de 9h à 12h
	CC de la Bourne à l'Isère	Mardi 1 octobre de 14h à 17h Mardi 22 octobre de 14h à 17h Lundi 4 novembre de 9h à 12h
Pont en Royans	Mairie	Mercredi 9 Octobre de 9h à 12h Jeudi 17 octobre de 14h à 17h
	Mairie	Mercredi 9 Octobre de 9h à 12h Vendredi 15 Novembre de 9h à 12h
Commune isolée		
Le Sappey	Mairie	Mardi 8 octobre de 9h à 12h Jeudi 7 novembre de 16h à 19h

CA = Communauté d'agglomération – CC = Communauté de communes

A l'issue de l'enquête, le rapport de la commission d'enquête sera tenu à la disposition du public dans les lieux où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'à la préfecture de l'Isère – Bureau du droit des sols et de l'animation juridique, et à l'unité territoriale de l'Isère de la DREAL Rhône-Alpes.

Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture et de la DREAL Rhône-Alpes aux adresses citées plus haut.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander, à ses frais, communication du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Arrêté préfectoral n° 2013 252-0004 du 9 septembre 2013

PRIERE DE NE PAS DETACHER CE CERTIFICAT DU TEXTE DE L'AFFICHE		CERTIFICAT D'AFFICHAGE	
Le maire de	à partir du	jusqu'au	certifie que l'avis ci-dessus a été affiché à la mairie et aux lieux habituels d'affichage inclusivement.
A		, le	
Le maire			Sceau de la mairie